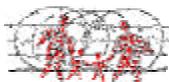


## LES RÉFUGIÉS SONT-ILS DEVENUS DES BOUCS ÉMISSAIRES SUITE AUX ÉVÉNEMENTS DU 11 SEPTEMBRE ?

Les attentats du 11 septembre 2001 n'ont absolument rien à voir avec les réfugiés et pourtant, depuis cette date, nos politiques d'asile et les réfugiés eux-mêmes sont devenus une cible. Il faut se demander pourquoi. Est-ce parce que les réfugiés sont une cible facile et à cause des craintes nourries par les stéréotypes et le racisme? Les réfugiés comptent parmi les personnes les plus vulnérables de la société : leurs propres gouvernements n'ont pu ou n'ont pas voulu les protéger et à leur arrivée au Canada comme demandeurs du statut de réfugié, ils n'y ont aucun statut. Ils comptent sur le sens de justice et d'hospitalité des Canadiens pour s'assurer que les droits fondamentaux des réfugiés soient respectés.

Au cours de la seconde guerre mondiale, des Canadiens d'origine japonaise, internés en masse, furent victimes du désir de sécurité des Canadiens. Les mauvais traitements qu'ils ont subis étaient indéniablement alimentés par des préjugés racistes. Ce chapitre de notre histoire est aujourd'hui reconnu comme l'un des plus honteux. Comment s'assurer de ne plus répéter les mêmes erreurs maintenant dans notre façon de traiter les réfugiés?

**CONSEIL CANADIEN  
POUR LES RÉFUGIÉS**



6839 Drolet # 302  
Montréal, Québec,  
Canada H2S 2T1  
Tél. : 514-277-7223  
Télec. : 514-277-1447  
Courriel: [ccr@web.ca](mailto:ccr@web.ca)  
Site web: [www.web.ca/~ccr/](http://www.web.ca/~ccr/)

## QUESTIONS SUR LES MESURES DE SÉCURITÉ AU CANADA...

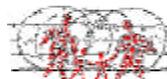
### ET LEUR IMPACT SUR LES RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS

**Les mesures de sécurité adoptées aux lendemains du 11 septembre 2001 ont changé la vie des réfugiés et des immigrants.**

**En tant que Canadiens, nous devons décider si nous avons répondu d'une manière appropriée aux défis de la sécurité.**

## QUELLE EST VOTRE POSITION SUR CETTE QUESTION ?

**CONSEIL CANADIEN  
POUR LES RÉFUGIÉS**



## L'IMMIGRATION REND-ELLE LE CANADA VULNÉRABLE AU TERRORISME?

Il n'y a pas de lien entre l'immigration et le terrorisme. À vrai dire, on peut soutenir qu'un programme positif d'immigration décourage en fait la violence par la promotion d'une société ouverte, diversifiée, dynamique, tolérante et qui offre les mêmes chances à tous.

Les immigrants viennent au Canada à la recherche d'une meilleure qualité de la vie et une possibilité d'élever leurs enfants dans la paix et la liberté. Comme les Canadiens nés ici, les immigrants veulent la sécurité pour eux-mêmes et pour leur société.

Le fait de lier l'immigration au terrorisme produit un effet très nuisible sur les immigrants, leur faisant sentir qu'ils sont toujours considérés comme suspects. Ceci est particulièrement vrai pour les immigrants musulmans et arabes qui ont été les principales cibles de pareils soupçons.

## LES LOIS CANADIENNES D'IMMIGRATION SONT-ELLES LAXISTES?

Le Canada a mis en place un système rigoureux d'immigration qui accorde la priorité à l'exclusion de toute personne susceptible de représenter une menace pour la sécurité.

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* contient toute une série de dispositions rendant des personnes inadmissibles pour cause de criminalité et de sécurité. Elles couvrent toutes les menaces à la sécurité que l'on peut imaginer. Le problème n'est pas que ces dispositions soient trop restrictives, mais plutôt qu'elles soient trop larges et qu'elles pénalisent donc beaucoup de personnes innocentes. Par exemple, tous les membres, anciens et actuels, du parti de Nelson Mandela, le Congrès National Africain (ANC), sont inadmissibles au Canada sur base de la sécurité et peuvent seulement entrer au Canada avec une

dérogation spéciale. En été 2003, la loi sur l'immigration a permis l'arrestation et l'étiquetage public de 23 immigrants de l'Asie du Sud comme des « suspects terroristes » sur base du plus dérisoire des témoignages, dans le cadre de l'Opération « Thread » (fil). Il s'est vite avéré évident que les soupçons étaient dénués de fondement et les accusations relatives au terrorisme ont été abandonnées. Mais le fait d'être publiquement associé au terrorisme a eu un impact dévastateur sur la vie de plusieurs membres du groupe.

Les processus de sécurité canadienne pour les immigrants incluent l'usage du « certificat de sécurité ». Selon beaucoup d'experts, cette mesure sacrifie inutilement les droits individuels. Le certificat de sécurité permet au gouvernement d'arrêter, de détenir et de déporter les immigrants pour les motifs de sécurité sans jamais leur fournir la preuve qui pèse contre eux.

Les lois canadiennes sur l'immigration sont très strictes en ce qui concerne l'exclusion des terroristes mais faibles en ce qui concerne la protection des droits des non-citoyens.

## AVONS-NOUS BESOIN DE RENFORCER LES CONTRÔLES AFIN DE PROMOUVOIR NOTRE SÉCURITÉ?

C'est une erreur de penser que la sécurité peut se réaliser par la construction des murs de plus en plus solides. Le Canada fait partie de la communauté internationale et nous devons oeuvrer collectivement à la promotion de la sécurité mondiale. Puisqu'il n'y a pas de lien entre immigration et terrorisme, le renforcement des contrôles d'immigration n'améliorera pas la sécurité; par contre, il portera préjudice aux immigrants.

Le monde connaît des défis sérieux de sécurité. On doit les attaquer en visant les vraies menaces, et ne pas nous laisser distraire par le contrôle de l'immigration.

## **LES MESURES DE CONTRÔLE CANADIENNES SONT-ELLES PLUS FAIBLES QUE LES MESURES EN VIGUEUR AUX É.U. ?**

Les contrôles d'immigration au Canada sont dans certains cas, à vrai dire, plus sévères que ceux des États-Unis. Beaucoup de personnes trouvent qu'il est plus facile d'entrer aux É.U. qu'au Canada. Souvent des personnes à qui on a refusé un visa pour le Canada, l'obtiennent pour les É.U. Un pourcentage significatif des revendicateurs de statut de réfugié qui viennent au Canada arrivent via les É.U. (72% des revendications faites à l'aéroport ou à la frontière en 2003).

On estime à huit millions le nombre de personnes vivant aux É.U. sans aucun statut, l'équivalent d'un quart de la population du Canada. L'importance de la population sans papiers aux É.U. laisse supposer que les contrôles d'immigration dans ce pays ne sont pas particulièrement serrés. Mais cette forte population sans papiers n'a pas menacé la sécurité des É.U. : en dépit des programmes à grande échelle d'arrestations, de détention et d'enregistrement, aucun terroriste n'a été trouvé caché parmi les gens sans papiers aux É.U.

Certaines autorités américaines ont accusé le Canada d'être une « passoire ». Ces accusations semblent se baser soit sur une mauvaise information, soit sur le désir de trouver quelqu'un à blâmer.

## **DEVRIONS-NOUS HARMONISER NOS POLITIQUES D'IMMIGRATION AVEC CELLES DES É.U. ?**

Il y a beaucoup dans les politiques d'immigration des É.U. dont les Canadiens devraient se méfier, notamment une série de mesures draconiennes et injustes. Celles-ci comprennent le recours excessif à la détention, souvent dans des conditions dégradantes. Les É.U. ont également des politiques discriminatoires qui imposent des

mesures spéciales à certains immigrants en fonction de leur nationalité, pratique inacceptable au Canada. Étant donné les rapports des forces entre les deux pays, l'harmonisation signifierait inévitablement que le Canada adoptera les politiques des É.U. sans que les représentants élus du Canada soient capables d'influencer les décisions.

Le cas de Maher Arar est un avertissement clair sur les dangers du système américain. Quoiqu'il soit un citoyen canadien, M. Arar a été déporté par les É.U. vers la Syrie où il a été emprisonné sans inculpation et torturé.

## **DEVRIONS-NOUS NOUS INQUIÉTER DES DEMANDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ QUI ENTRENT DANS NOTRE PAYS SANS DOCUMENTS D'IDENTITÉ ?**

Il est de loin plus difficile d'entrer au Canada comme réfugié que comme visiteur. Les demandeurs du statut de réfugié représentent 0,1% des visiteurs et immigrants entrant au Canada chaque année. Il est extrêmement peu probable que les malfaiteurs les plus avertis choisissent de passer par une demande du statut de réfugié, qui implique la prise des empreintes digitales, la photographie et les entrevues. Tous ceux qui étaient impliqués dans les attentats du 11 septembre semblent être entrés aux É.U. avec un visa de visiteur ou d'affaires. Ils n'ont pas revendiqué le statut de réfugié.

Beaucoup de réfugiés arrivent sans documents d'identité parce qu'il aurait été trop dangereux pour eux de porter de telles pièces pendant qu'ils fuyaient la persécution. D'autres, comme les Somaliens, viennent des pays où il n'y a plus de gouvernement pour délivrer de tels documents. Depuis 1993, le Canada a demandé à des réfugiés reconnus au sens de la Convention, de produire des documents d'identité afin d'obtenir la résidence permanente. La conséquence a été de laisser dans le vide juridique des milliers de réfugiés, sans le statut de résident permanent et tous les droits qui en découlent.

Par contre, plusieurs années plus tard, aucune indication attestant que des criminels ou des personnes représentant une menace à la sécurité se soient cachés dans ce groupe, n'a été produite.

## **SERAIT-IL PLUS SÛR D'EMPRISONNER LES DEMANDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ À LEUR ARRIVÉE ?**

Détenir les demandeurs du statut de réfugiés n'est pas un moyen logique ou efficace de combattre le terrorisme. Ce serait comme arrêter toutes les personnes trouvées dans les parrages du lieu d'un crime dans l'espoir que l'une d'elles serait le coupable.

En 1996, les États-Unis ont adopté des lois qui ont eu pour conséquence une augmentation massive des détentions d'immigrants et des demandeurs d'asile. Ces mesures n'ont servi en rien à protéger ce pays des attentats du 11 septembre. Par contre, beaucoup d'authentiques réfugiés ont eu à passer des mois et parfois même des années en détention, souvent dans des conditions déplorables.

Selon les lois actuelles, les fonctionnaires canadiens de l'immigration sont pourvus de pleins pouvoirs pour détenir les demandeurs du statut de réfugié et autres migrants qui semblent représenter un danger pour la sécurité. Détenir en masse les demandeurs du statut de réfugié ne renforcera pas notre sécurité, mais sera fondamentalement injuste et non à l'honneur du Canada. Les réfugiés fuient des graves abus des droits humains et sollicitent notre protection : devant cette situation, nous avons la responsabilité de leur éviter de se retrouver derrière les barreaux à moins que ce soit absolument nécessaire.

## **EST-IL FACILE D'ÊTRE ACCEPTÉ COMME RÉFUGIÉ AU CANADA MÊME SI VOUS ÊTES UN TERRORISTE ?**

Ce n'est pas facile d'être accepté comme réfugié au Canada. Même avant qu'une

demande du statut de réfugié soit étudiée, le demandeur passe au crible quant à la sécurité et à la criminalité. Après avoir satisfait à cette vérification initiale, chaque revendication est individuellement analysée et chaque demandeur interviewé, souvent fort longuement, par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Le centre de documentation de la CISR jouit d'une excellente réputation internationale et se trouve parmi les meilleurs au monde. Les demandeurs du statut de réfugié doivent répondre à toute preuve contradictoire et à toute prétendue incohérence dans leur témoignage.

Quoique le système de détermination du statut de réfugié soit conçu pour identifier qui est un réfugié, et non pas pour dépister les terroristes, la Convention sur les réfugiés exclut explicitement de la définition du réfugié les personnes qui ont commis des crimes graves. Quand une telle preuve existe, ces revendicateurs se voient refuser leur demande.

## **DEVRIONS-NOUS NOUS SENTIR CONCERNÉS DU GRAND NOMBRE DE PERSONNES REFUSÉES QUI NE SONT PAS DÉPORTÉES ?**

Les demandeurs du statut de réfugié refusés ne représentent pas en soi une menace à la sécurité, pas plus que n'importe quel groupe de citoyens canadiens. Beaucoup de ces demandes refusées proviennent de familles avec enfants. Quand un cas individuel soulève des questions de sécurité, le gouvernement canadien peut le traiter selon des mesures spéciales, entre autres en détenant la personne. Beaucoup de demandeurs viennent des pays en guerre, ou des pays où il y a des troubles ou des atteintes à l'ordre public (tel que l'Afghanistan, l'Irak ou la République Démocratique du Congo). Parce que renvoyer des personnes vers ces pays imposerait de dures épreuves, le gouvernement surseoit au renvoi de ces personnes, à moins qu'il n'y ait des inquiétudes au niveau de la sécurité.